

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</p> <p>Département du Val d'Oise</p> <p>Arrondissement de Pontoise</p> <p>Canton de Domont</p> <hr/> <p><u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</u> <u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u></p>	<p>Délibération n°: 014-2026</p> <p>Du : samedi 21 mars 2026</p> <p>Nombre de Conseillers : en exercices : 11 présents : 11 votants : 11</p> <p>Date de la convocation : 16 mars 2026</p>
--	---

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à 10 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Didier Dagonet, Maire sortant.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjointes au Maire,
Mesdames Morgane Auger, Béatrice Brun, Malvina Boquet, Sophie Papon, Conseillères
municipales
Messieurs Patrice Glandières, Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Morgane Auger, Conseillère municipale,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie

OBJET : Désignation des représentants communaux pour le Syndicat Tri Or

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, les statuts du Syndicat Tri Or,

Vu, les élections municipales du 15 mars 2026,

Vu, le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026,

Considérant, qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants,

Considérant, que Madame Béatrice Brun et Monsieur Bernard Gourdy se sont présentés candidats pour représenter la commune en tant que délégués titulaires et que Mesdames Malvina Boquet et Sophie Papon se sont présentées candidates pour représenter la commune en tant que déléguées suppléantes,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne, les délégués pour représenter la commune au sein du Syndicat Tri Or, comme telle :

Délégués titulaires :	Madame Béatrice Brun Monsieur Bernard Gourdy
Déléguées suppléantes :	Madame Malvina Boquet Madame Sophie Papon

Dit, que la présente délibération sera notifiée aux intéressés, au Syndicat Tri Or et à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts,

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 21 mars 2026

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt

